



Nombre de membres afférents au conseil municipal : 19
" " en exercice : 19
" " qui ont pris part à la délibération : 16
Date de la convocation : 3 juin 2022

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE GRIEGES

SÉANCE du 14 JUIN 2022 2022 / 39

L'an deux mil vingt-deux et le quatorze juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GREMY, Maire.

Présents : M. BONNOT Jean-Jacques, M. CHARVET Thierry, M. CUERQ Raymond, Mme DESMARIS Ginette, Mme FILET Marie-Claude, Mme GARREAU Elisabeth, Mme GREMY Annick, M. LAMPS Arnaud, M. BOUQUET Frédéric, M. LORIN Christian, Mme MATHEY Lucienne, Mme SANDRIN Annie, Mme SANJUAN Catherine, Mme MERLE Fabienne, M. PACCOUD Christian, M. DURAND Paul

Excusés : Mme HULEUX Cindy, Mme PALLOT Irène, M. MANIGAND Hervé,

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : Demande de subvention pour halle sportive et associative au titre de la DETR 2023

Madame le Maire rappelle le projet de construction d'une halle sportive et associative au centre du village. Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande d'aide financière au titre de la DETR 2023.

Le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Montant H.T.	Taux
Fonds propres	0 €	/
Emprunts	163 000 €	20.00 %
S/S total autofinancement	163 000 €	20.00 %
Union européenne		
Etat – DETR/DSIL	326 000 €	40.00 %
Etat – autre (à préciser)		
Conseil régional	203 750 €	25.00 %
Conseil départemental	122 250 €	15.00 %
Fonds de concours CC		
Autres (à préciser)		
S/S Total subventions publiques	652 000 €	80.00 %
Total H.T	815 000 €	100,00 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :
ADOPTÉ le projet de construction d'une halle sportive et associative au centre du village ;
APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
SOLICITE l'attribution de la D.E.T.R. au titre de l'exercice 2023 ;
AUTORISE Mme le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Ainsi fait et délibéré en séance.
Le Maire,
Annick GRÉMY